

COMMUNE de DOLUS-LE-SEC

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 1^{er} décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi premier décembre, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Dolus-Le-Sec, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Régis GIRARD, Maire.

Date de la convocation le 25 novembre 2022, transmise le 25 novembre 2022.

PRESENTS : CHAMPIGNY Jean-Louis, DOUCET Nadine, GIRARD Régis, GREGOIRE Benjamin, LATOUR Benoit, MORICET Sandrine, ONDET Frédéric, RENAULT Anne-Marie, SAUTER Virginie.

ABSENTS EXCUSES : BROSSARD Marie-Pierre, CARLIN Adeline, LERSTEAU Mathieu.

Monsieur Benjamin GREGOIRE a été élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

Ordre du jour :

Points soumis à délibération

- Budget : décisions modificatives
- Subvention FDSR
- Demande aide financière pour séjour linguistique

Points non soumis à délibération

- Courrier Convivio
- Compte rendu du Conseil d'école
- Réunion agriculteurs
- Cérémonie des vœux
- Questions diverses

Délibération n° 2022-60-7.1

Objet : Budget - décision modificative n°7

Conformément à la législation en vigueur, les prévisions inscrites au budget unique de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice par l'assemblée délibérante.

Certains crédits étant insuffisants, Monsieur le Maire propose d'apporter les modifications suivantes au budget au titre de la décision modificative n° 7 :

Délibération modificative n° 7

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-202 : Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-202-107 : Document d'urbanisme (PLU)	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré et considérant que les écritures s'équilibrent en dépenses et en recettes le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la délibération modificative n°7.

Délibération n° 2022-61-7.1

Objet : Budget - décision modificative n°8

Conformément à la législation en vigueur, les prévisions inscrites au budget unique de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice par l'assemblée délibérante.

Certains crédits étant insuffisants, Monsieur le Maire propose d'apporter les modifications suivantes au budget au titre de la décision modificative n° 8 :

Décision modificative n° 8

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615231 : Entretien et réparations voiries	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	8 500,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	8 500,00 €	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré et considérant que les écritures s'équilibrent en dépenses et en recettes le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la délibération modificative n°8.

Points non soumis à délibération

- **Subvention FDSR**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental par courrier du 12 octobre 2022 nous a informé de la reconduction du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) destiné aux communes de moins de 2000 habitants. La demande de subvention doit être déposée avant le 31 décembre 2022.

Monsieur le Maire propose de solliciter le FDSR pour les investissements suivants : restauration de l'éolienne, acquisition matériel technique, aménagement ancien cabinet médical. Etant dans l'attente de certains devis, la demande sera sollicitée au prochain conseil municipal.

- **Subvention DETR**

Des demandes de devis sont en cours pour le remplacement des luminaires dans tous les locaux communaux par des luminaires avec éclairage led.

Une demande a été faite auprès de l'entreprise Valet pour la réactualisation du devis pour la mise en sécurité du clocher.

- **Demande aide financière Collège**

Suite à une demande d'aide financière pour un séjour linguistique sollicitée par le Collège Georges Besse pour trois élèves de la commune participant à un séjour linguistique, le Conseil Municipal décide de ne pas participer.

- **Contrats Gaz**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a renégocié à la baisse les contrats gaz auprès de nos fournisseurs Butagaz et Antargaz.

- Convivio
Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un courrier du Groupe Convivio (marché livraison de repas en liaison froide septembre 2021 – août 2022 non renouvelé) rappelant la situation complexe d'approvisionnement des denrées alimentaires depuis l'été 2021, consécutive à la reprise d'activité post-Covid et le début de la guerre en Ukraine et indiquant que cette situation exceptionnelle revêt un caractère nécessitant l'application de la théorie de l'imprévision.
Le Groupe Convivio communique le calcul de l'imprévision pour la période du 1^{er} mars 2022 au 31 août 2022 et son montant qui est de 1.137 € HT auquel il faut ajouter le montant de l'imprévision demandée pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 28 février 2022 d'un montant de 674 € HT.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse de régler l'intégralité de ces indemnités d'un montant total 1 811 € HT et charge Monsieur le Maire d'informer le Groupe Convivio de ce désaccord.
- Conseil d'école
Lecture du procès-verbal du Conseil d'école du 20 octobre 2022.
Compte rendu de la réunion du 17 novembre 2022 avec l'équipe éducative consacrée à la classe découverte.
A la rentrée de septembre 2022, 81 élèves sont scolarisés. Les effectifs prévisionnels pour l'année 2023-2024 sont en baisse et il pourrait être envisagé une possible fermeture de classe.
- Réunion des agriculteurs
Les élus préparent le déroulement de la réunion prévue le 9 décembre 2022, une cinquantaine d'agriculteurs et agricultrices sont invités. Accueil, tour de table pour que tous les participants se présentent, une carte de la commune sera projetée sur écran, rappel de certaines réglementations, projets, besoins des agriculteurs, renfort du lien entre les agriculteurs et la population. Vin d'honneur.
- Cérémonie des vœux
Elle aura lieu le vendredi 13 janvier 2022 à 18h30 à la salle des fêtes.
- Communauté de Communes – commission mutualisation : Monsieur Frédéric Ondet indique que toutes les communes vont lister le matériel qu'elles possèdent précisant marque et modèle (pour faire part de retour d'expérience), ainsi que la possibilité de mise à disposition des autres collectivités.
- Transports scolaires : Les enfants de Dolus-le-Sec sont pris en charge par deux bus scolaires avec des horaires différents (le matin 7h pour l'un et 7h30 pour l'autre). Monsieur Frédéric Ondet a lancé une enquête auprès de tous les parents dont les enfants empruntent les transports scolaires afin d'affiner au mieux le taux de remplissage moyen des deux parcours et d'étudier la possibilité que les enfants de la commune prennent le même bus.
- Prochain conseil municipal :
Mardi 13 décembre 2022 à 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.